

PETIT TRAITÉ DE MATRILINÉARITÉ

L'accumulation dans deux sociétés rurales d'Afrique de l'Ouest

Jean-Marc GASTELLU

Économiste ORSTOM, Département E, 213, rue La Fayette 75010 Paris

« Quoi qu'on fasse, on reconstruit toujours le monument à sa manière. Mais c'est déjà beaucoup de n'employer que des pierres authentiques. »

M. Yourcenar (1)

RÉSUMÉ

Les unités économiques (groupes de production, de consommation, d'accumulation) constituent un modèle qui permet de souligner la spécificité de l'organisation interne des sociétés serer (Sénégal) et agni (Côte d'Ivoire). Ce modèle montre comment sont engendrées l'accumulation et la différenciation économique dans chacune de ces sociétés à dominante matrilineaire. En dernier ressort, les oppositions apparentes s'effacent devant une logique commune : celle de la formation d'un héritage, destiné à assurer l'entretien du groupe domestique, à contribuer à la « puissance » du matrilineage.

MOTS-CLÉS : Unités économiques — Accumulation — Différenciation — Matrilinearité — Sénégal — Côte d'Ivoire.

ABSTRACT

TREATISE ON MATRILINEAL KINSHIP. ACCUMULATION AS OBSERVED IN TWO RURAL SOCIETIES OF WESTERN AFRICA

The economic units (production, consumption and accumulation units) serve as a model to reveal the specific internal organization of the Serer (Senegal) and of the Agni (Ivory Coast) societies. This model shows how the accumulation and the economic differentiation are formed in each of these mainly matrilineal societies. Finally, the apparent oppositions disappear in view of the common objective, namely the building up of an inheritance intended to support the household and to contribute to the « strength » of the matrilineages.

KEY WORDS : Economic groups — Accumulation — Differentiation — Matrilineal kinship — Senegal — Ivory Coast.

(1) Mémoires d'Hadrien. Carnets de notes de Mémoires d'Hadrien. Paris, Gallimard, Folio, 1974, p. 342.

Lors de mes premiers pas d'économiste au Sénégal, j'ai été confronté à une réalité que je ne connaissais pas : une société matrilineaire (1). Je me suis donc jeté dans les livres pour savoir ce que c'était, et j'ai été assez effrayé du portrait qu'on m'en offrait : « dysfonctionnement », « éclatement », « nucléarisation », « passage à la patrilinéarité », « conflits entre les fils et les neveux »... Naïvement, je m'étonnais que de telles sociétés aient pu survivre jusqu'à nos jours. De plus, ces images de sociétés moribondes ne correspondaient pas à mes impressions de terrain, où, certes, le conflit existait, mais pas plus qu'ailleurs, après tout ! J'étais en présence d'un « paradigme anthropologique », que mon intuition me poussait à rejeter.

Quelques années plus tard, j'en arrive à émettre comme hypothèse que la logique des deux sociétés à dominante matrilineaire sur lesquelles j'ai travaillé (2) n'est pas le « dysfonctionnement » mais un « communautarisme » peut-être plus marqué que dans d'autres types de sociétés. Cette affirmation demande aussitôt à être nuancée, car le « communautarisme » n'est pas le propre des sociétés matrilineaires. D'ailleurs, mon propos n'est pas de me laisser entraîner dans une discussion générale qui opposerait systèmes matrilineaires et patrilinéaires (3). Toute ma démonstration tend, au contraire, à souligner que la parenté est insuffisante pour rendre compte des résultats économiques, et qu'au sein d'un système de parenté on peut distinguer plusieurs types d'« organisation économique » ; cette notion se révèle la plus pertinente, du moins quand on pose le problème de la différenciation économique.

Pour revenir à mes préoccupations de départ, le « communautarisme » matrilineaire me paraît facilité par deux faits : l'héritage en ligne utérine va souvent de pair avec des règles de transmission telles qu'une concentration des biens se fait entre les mains d'un seul héritier (4) ; cet héritage ne doit pas être considéré comme une propriété individuelle, mais comme une gestion assumée au nom d'une collectivité, celle des cohéritiers. Ce concept me permet d'expliquer les phénomènes que j'ai observés sur mes deux terrains, en particulier les réinterprétations locales

des innovations. En outre, il me conduit à une interprétation du procès économique qui est la même pour les deux sociétés étudiées.

Il n'est pas question de présenter une explication définitive et totale. Je pense que la recherche dans les sciences sociales progresse, pour le moment, d'hypothèse en hypothèse sans parvenir à la formulation de « lois » : une hypothèse ancienne est enrichie par de nouveaux faits, ce qui conduit à une nouvelle hypothèse, elle-même remise en question par d'autres faits ou une nouvelle formulation... En plus, j'estime que dorénavant l'effort doit être porté sur l'hétérogénéité des sociétés rurales d'Afrique de l'Ouest : il faudrait déboucher sur une théorie de la diversité de ces sociétés, sur une explication qui rende compte de leur multiplicité, en rejetant les causalités monolithiques.

L'approche en termes d'unités économiques, qui distingue groupes de production, de consommation et d'accumulation à l'échelle la plus étroite de l'organisation sociale, est un essai pour répondre à ces questions. Elle permet de montrer pourquoi, malgré un ressemblance des systèmes de parenté, la répartition économique n'est pas la même dans les deux sociétés étudiées : des écarts réduits entre individus dans le MBayar, une forte stratification dans le Moronou. L'écologie des deux sociétés justifie, en partie, la différence : une société de savane, où le procès de production agricole est répétitif chaque année, a des possibilités d'accumulation moindres qu'une société de forêt, où le procès de production est cumulatif sur de nombreuses années. Toutefois, j'ai tendance à penser que le milieu n'explique pas tout et qu'il faut se pencher sur l'organisation économique propre à chaque société, c'est-à-dire sur la façon dont sont combinées les unités économiques. A mon sens, la rationalité d'une société s'inscrit dans son organisation économique : une rationalité égalitaire, comme chez les Serer du MBayar, se fonde sur une dissociation des unités économiques, tandis qu'une rationalité de l'enrichissement et du trésor, comme chez les Agni du Moronou, trouve son assise dans une superposition des unités économiques. Mais le fait que

(1) Cet article fait suite à : « Mais, où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique ? » (*Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum.*, vol. XVII, nos 3-4, 1980, pp. 3-11). Il a fait l'objet d'une communication lors d'un colloque organisé par M^{me} Jane GUYER et Pauline PETERS (Département d'Anthropologie, Peabody Museum, Université de Harvard, Massachusetts), du 2 au 4 novembre 1984, sur : « Conceptualizing the Household : issues of theory, method and application ». Il a bénéficié des observations de Robert BADOVIN, Sara BERRY, Philippe COUTY, Marguerite DUPIRE, Jane GUYER, Yvon MERSADIER, Claude-Hélène PERROT, Pauline PETERS, Jean SCHMITZ, Alain VALETTE. Que toutes et tous soient remerciés. J'en assume cependant l'entière responsabilité.

(2) Ces deux sociétés sont présentées en annexe 1, ainsi que les échantillons d'enquête.

(3) Pour la Côte d'Ivoire, A. MARIE (1972) a opposé des systèmes patrilinéaires, plutôt égalitaires, et des systèmes matrilineaires, inégalitaires, en se fondant sur les modalités de l'alliance matrimoniale.

(4) C'est l'exemple fourni par P. HILL (1962) qui compare Akwapim matrilineaires et patrilinéaires.

ces deux sociétés aient des systèmes de parenté proches oblige à dépasser cette opposition apparente pour déboucher sur une interprétation globale du procès économique.

La combinaison des unités économiques

La composition de la cellule domestique servira de pivot à notre analyse : cette cellule est commune aux deux sociétés, ce qui permet une comparaison terme à terme. Elle sera ensuite englobée dans les groupes de production, de consommation et d'accumulation, dont les combinaisons seront étudiées.

LA COMPOSITION DE LA CELLULE DOMESTIQUE

De façon à faciliter la présentation, je restreindrai la cellule domestique à ses membres actifs, c'est-à-dire à ceux qui sont engagés dans le processus de production (1). L'étude de la cellule domestique devrait permettre de déceler ce qui sera la caractéristique de chacune des organisations économiques.

La répartition des cellules domestiques selon leur composition en hommes et en femmes montre une grande diversité de situations dans les deux cas, de la cellule composée d'une femme seule ou d'un homme seul jusqu'à celles qui comprennent plus de cinq femmes et plus de cinq hommes. On constate que la proportion de cellules ne contenant qu'un seul homme est plus élevée dans le Moronou (52,6 % des cellules domestiques) que dans le MBayar (43,8 %), ce qui laisse entrevoir un individualisme un peu plus marqué, les hommes étant, dans les deux sociétés, en meilleure position que les femmes pour gérer l'accumulation des biens (2). A l'inverse, chez les grands planteurs, il n'y a qu'une faible proportion de cellules avec un seul homme : cinq sur quarante-six. De même, trente-trois cellules sur quarante-six comprennent plus de cinq femmes. Ces deux faits montrent que la cellule domestique des planteurs du Moronou s'élargit quand le stade de la grande plantation est atteint.

Cette première approche doit être complétée par une analyse en termes de parenté. Pour la mener, j'utiliserai un tableau à seize cases, approprié à l'étude des sociétés matrilineaires. Il met en évidence les parents utérins du chef, mais amalgame ses

alliés : épouses des chefs et de leurs frères, épouses des fils et des neveux... Ce défaut n'aurait pu être corrigé que par une extrême complication, puisqu'il aurait fallu faire apparaître autant de colonnes consacrées aux « matrilineages » qu'il y a de catégories d'épouses. J'ai préféré le conserver en l'état, car il permet de visualiser la cellule domestique (3).

Dans le MBayar, les chefs des cellules domestiques représentent 28,3 % de la population active. Parmi eux, on remarque 2 % de femmes qui se trouvent placées à la tête d'une cellule à la suite du décès de leur mari (4).

Un équilibre existe entre le groupe des hommes de la génération du chef (les chefs, leurs frères germains et utérins, leurs parents agnatiques) et le groupe de leurs épouses, ce qui traduit une tendance au mariage monogame; les situations concrètes sont, bien sûr, diverses. Les frères germains et utérins sont présents (2,9 %); ils forment un noyau plus important que les frères et autres parents agnatiques (0,4 %). Les sœurs germaines et utérines leur sont légèrement supérieures (3,7 %).

A la génération des enfants, les fils sont bien représentés dans la population active (15 %); ils fournissent un important apport en travail pour la culture des mils. A l'inverse, peu de filles résident chez leur père (4 %) : dans les pays serer, les filles adultes sont mariées et habitent chez leur époux. Le plus surprenant est de constater le peu de poids dans la population active des neveux (1,8 %) et des nièces utérins (0,7 %). A cette génération, un déséquilibre se produit entre le groupe des hommes et celui de leurs épouses : ces jeunes hommes sont en majorité célibataires.

A la génération des ascendants, les mères occupent une place relativement importante (6,7 %); elles sont restées dans la cellule de leur mari décédé, et leur fils en est devenu le chef. On trouve quelques traces des autres catégories de parents de cette génération. La génération des petits-enfants est peu représentée, ce qui se comprend quand on rappelle que l'analyse est limitée à la population active.

Dans le Moronou, les chefs des cellules domestiques forment un pourcentage moins important de la population active (22,2 %); aucune femme n'est à la tête d'une cellule domestique, du moins dans l'échantillon d'enquête (5). Le groupe des épouses (34,5 %) est plus important que le groupe des

(1) Le critère de l'« activité » n'a pas été le même pour les deux enquêtes : l'âge a été retenu dans le MBayar alors que la « présence effective aux champs » est devenue le critère central dans le Moronou.

(2) MBayar : 145 groupes domestiques sur 331.

Moronou : 222 groupes domestiques sur 422.

(3) Ce tableau est présenté et commenté en annexe 2.

(4) Annexe 3 : Tableau de composition de la cellule domestique dans le MBayar : données brutes.

(5) Annexe 4 : Tableau de composition de la cellule domestique dans le Moronou : données brutes.

hommes de la génération du chef (23,5 %), ce qui montre une tendance au mariage polygame. Les frères germains et utérins sont peu présents (0,8 %) ainsi que les parents agnatiques du chef (0,5 %). Par contre, les sœurs germaines ou utérines occupent une place presque aussi importante que dans le MBayar (2 %).

A la génération des enfants, on trouve le même pourcentage de fils que dans le MBayar (14,5 %). Par contre, la proportion de filles adultes est très élevée (20,8 % de la population active). Ce chiffre corrobore les impressions de terrain : beaucoup de jeunes femmes résident chez leur père avec leurs enfants; ce dernier prend ses petits-enfants en charge. On pourrait voir dans ce comportement un refus de l'alliance matrimoniale de façon à minimiser la dispersion des femmes du matrilineage (1). Neveux (1,3 %) et nièces (0,9 %) occupent à peu près la même place que dans le MBayar. Le déséquilibre entre le groupe des épouses de cette génération (0,7 %) et le groupe des hommes (16,1 %) est encore plus poussé que dans le MBayar, ce qui rend compte d'un célibat masculin élevé; le déplacement du critère de l'« activité » entre les deux enquêtes est peut-être responsable de ce résultat.

A la génération des ascendants, seul le groupe des mères et des sœurs de la mère est présent : il est faiblement représenté (0,5 %). A la génération des petits-enfants, on relève quelques traces de différentes catégories de parents. Par rapport au MBayar, il faut noter la présence d'une catégorie supplémentaire, celle des « non-parents et assimilés », faiblement représentée, il est vrai.

Cette analyse selon les catégories de parenté permet de comparer la cellule domestique dans le MBayar et dans le Moronou.

La répartition de la population active en hommes et en femmes est plus équilibrée dans le MBayar que dans le Moronou :

TABLEAU I

	Hommes	Femmes
MBayar	47,6 %	52,5 %
Moronou	40,1 %	59,7 %

Le déséquilibre observé pour le Moronou s'explique par une plus forte migration masculine, par un taux

plus élevé de mariages polygames et par le pourcentage de filles adultes résidant chez leur père.

La population active s'étale sur trois générations dans le MBayar tandis qu'elle se concentre sur deux générations dans le Moronou :

TABLEAU II

	MBayar	Moronou
Génération du chef	64,6 %	60,0 %
Génération des enfants	27,4 %	38,5 %
Génération des ascendants	7,2 %	0,5 %
Génération des petits-enfants	0,9 %	0,5 %

Ce phénomène traduit une solidarité plus large de la cellule domestique dans le MBayar que dans le Moronou. En retour, il montre que l'autonomie économique est plus aisément accessible dans le Moronou, où les originaires d'un village peuvent conquérir librement de la terre sur la forêt pour s'installer comme planteurs. Dans le MBayar, où les terroirs sont saturés, l'autonomie économique est plutôt le signe d'un désaccord, voire d'un conflit, car l'acquisition de la terre passe par l'intermédiaire du chef de la cellule domestique.

Le noyau regroupant les parents utérins du chef est plus important dans le MBayar que dans le Moronou (2) :

TABLEAU III

	Même matrilineage	Hommes	Femmes
MBayar	16,1 %	5,0 %	11,1 %
Moronou	5,8 %	2,4 %	3,4 %

Ce sont surtout les femmes qui marquent la différence entre les deux types de cellules. On remarque cependant que les hommes appartenant à cette catégorie sont deux fois plus nombreux dans le MBayar que dans le Moronou. Cette observation confirme, tout en le relativisant, le « modèle idéal-typique » élaboré par ailleurs : alors que le chef de cellule peut s'entourer de ses frères germains et

(1) P. ÉTIENNE (s. d.).

(2) Les chefs des cellules domestiques ont été soustraits des totaux.

utérins, ou d'autres parents utérins, dans le MBayar, il se trouve de préférence le seul homme de sa génération dans le Moronou. Ainsi, la composition de la cellule domestique permet-elle de reconnaître un individualisme économique un peu plus marqué dans le Moronou que dans le MBayar. Cette affirmation doit tout de suite être corrigée en soulignant que, dans les deux cas, les situations concrètes sont très variées.

La cellule domestique de production du MBayar est moins proche du « ménage » de type occidental que la cellule domestique du Moronou : elle se répartit sur trois générations au lieu de deux, elle comprend davantage de parents utérins du chef, en particulier ses frères germains et utérins. Elle se combine, aussi, de manière différente aux groupes de consommation et d'accumulation.

LA DISSOCIATION DES UNITÉS ÉCONOMIQUES CHEZ LES SERER DU MBAYAR

Dans le MBayar, le groupe de production est identique à la cellule domestique. Le groupe de consommation lui ressemble étroitement, à cette exception près qu'il inclut les « inactifs » : enfants en bas âge, personnes invalides ou très âgées... Le groupe d'accumulation se distingue avec netteté des deux précédents. Il n'est composé que de parents utérins, dont les liens remontent parfois à une ancêtre à la quatrième génération, alors que l'appartenance à un matrilignage se compterait par référence à une ancêtre à la dixième génération. Il n'est pas localisé, car il n'est pas contenu dans les limites d'une habitation. Il se trouve à cheval sur le lignage et le groupe de production-consommation. Le terme qui le désigne (*a ndok ya*) englobe plusieurs niveaux de participation, dont le noyau de très proches parents utérins réunis dans chaque groupe de production-consommation : par exemple, un chef et ses frères ; chaque épouse et ses enfants... Ces proches parents mettent en commun le surplus de leurs activités économiques une fois qu'ont été satisfaits leurs besoins individuels. Un groupe de production-consommation est donc organisé en autant de « sous-unités d'accumulation » qu'il a de représentants de matrilignages différents en son sein. Cette organisation est illustrée par le schéma ci-après (1).

Une contradiction existe entre la localisation géographique du groupe de production-consommation et l'absence de localisation du groupe d'accumulation : n'y aurait-il pas une impossibilité pratique

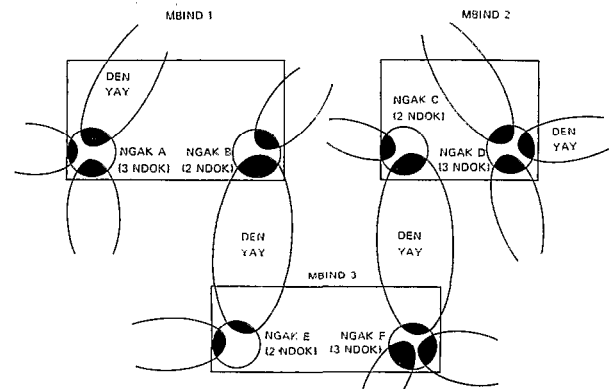


Fig. 1. — Les unités internes d'une habitation dans le MBayar.

MBIND : unité d'habitation.

NGAK : groupe de production et de consommation (la « cuisine »).

DEN YAY : matrilignage.

A NDOK YA : groupe d'accumulation, plus étroit que le matrilignage ; il n'apparaît pas sur ce schéma.

NDOK : sous-unité d'accumulation localisée (une « case de la mère »).

à un contrôle des biens puisque les femmes ont l'obligation de quitter leur résidence d'origine, où demeurent leurs frères, pour aller habiter chez leurs maris ? Dans le village de Ngohé-MBayar, cette contradiction est résolue par une norme : la « reine des mariages ». Le choix de cette femme, qui occupe une place importante dans le village car elle est l'équivalent féminin du chef de village, répond aux critères suivants : elle doit être née dans le village, s'être mariée dans l'habitation la plus proche de sa résidence d'origine et s'être rendue le moins possible à l'extérieur. On ne peut mieux exprimer que l'organisation économique locale repose sur les femmes, qui servent de pivot à toutes les relations entre groupes de production-consommation et groupes d'accumulation. Leur moindre dispersion facilite la comptabilisation des biens accumulés.

L'organisation économique du MBayar repose sur une « contradiction institutionnalisée » : chaque individu appartient à la fois à un groupe de production-consommation et à un groupe d'accumulation. Il se trouve donc confronté à deux séries d'obligations : les activités de production et de consommation d'un côté, celles d'accumulation de l'autre. Pour minimiser les conflits, il cherchera à compenser ce qu'il dépense en force de travail d'un côté par

(1) Extrait de : DELPECH (B.), GASTELLU (J. M.), 1974. — Maintenance sociale et changement économique au Sénégal. Tome II. Pratique du travail et rééquilibres sociaux en milieu serer (en collaboration avec Mamadou Diouf et Youssou Diouf). *Trav. et Doc. de l'ORSTOM* n° 34, Paris, p. 32.

ce qu'il fournit en biens accumulables d'un autre. Comme il doit satisfaire à la fois à une autoconsommation et à une accumulation collectives, la fraction de biens dont il dispose pour ses besoins personnels n'est guère importante, ce qui empêche une forte accumulation individuelle. De plus, le chef du groupe de production-consommation ne peut accaparer le surproduit des membres de son groupe, car chacun s'en dépouille au profit de son groupe d'accumulation. Ces mécanismes jouent, à mon avis, dans le sens d'une égalisation des conditions économiques individuelles. Cette « rationalité égalitaire » est renforcée par une norme : les biens accumulés ne doivent jamais servir à des fins « individuelles », ce terme étant entendu dans un sens large. La différenciation économique réapparaît à une autre échelle : entre groupes d'accumulation, donc entre matrilineages.

La reproduction de ces mécanismes est assurée dans le domaine matériel et dans le domaine idéologique. Dans le domaine matériel, les moyens de production sont fractionnés. Ils ne sont pas concentrés dans les mains d'une minorité de non-producteurs, mais répartis entre les groupes de production en proportion de leur population active; c'était, du moins, le cas de la terre et de l'équipement agricole à Nghé-MBayar jusqu'en 1972. Dans le domaine idéologique, les cultes, individuels et collectifs, contribuent à renouveler plusieurs fois par an l'attachement de chacun à ses groupes d'appartenance. Ces célébrations consacrent à la fois et la dissociation des unités économiques et leur institutionnalisation.

L'étude de l'organisation du travail agricole et de l'affectation du produit nous indique comment est formée l'accumulation de biens. Les produits destinés à l'autoconsommation (mils et sorgho) sont l'objet d'un travail coopératif au sein du groupe de production, sous la forme d'équipes spécialisées selon les opérations culturales : équipes d'hommes pour le débroussaillage, les sarclages, les récoltes, équipes de femmes pour le glanage, équipes mixtes pour les semis. Chaque personne active d'un groupe de production est responsable d'une parcelle d'arachides, dont le produit est destiné à la vente; elle en assure les travaux. Cependant, il s'y superpose une division sexuelle des tâches : les hommes assurent le déterrage et le battage, les femmes accomplissent l'entassage, le vannage et le glanage. Les semis et les deux sarclages donnent lieu à des échanges de journées de travail selon la composition du groupe de production. Si les hommes sont plus nombreux que les femmes, celles-ci sont accaparées par les tâches domestiques : les hommes contribuent à l'entretien de leurs parcelles. Quand les femmes sont plus nombreuses que les hommes, elles travaillent sur les parcelles des hommes. Parfois, pour des opérations urgentes, on fait appel à l'« aide » des voisins. La

norme de la « réciprocité », même si elle n'est jamais respectée dans les faits, pousse aux échanges de travail entre groupes de production d'un même village. Les dons de nourriture et de boissons, la fête, en constituent l'autre pôle, l'élément « attractif ».

Le produit des champs de mil est destiné à l'autoconsommation collective; il est entreposé dans des greniers, dans lesquels les femmes puisent pour préparer la cuisine. En cas de très bonnes récoltes, les détenteurs d'un champ de mil autres que le chef du groupe de production peuvent en vendre le produit, qui subit le même partage que l'arachide. Le produit des champs d'arachides est vendu. L'argent qui en est retiré sert, d'abord, à satisfaire des besoins considérés comme « individuels » pour chaque responsable d'une parcelle : dépenses pour compléter la nourriture, achat de vêtements et de chaussures, paiement de l'impôt, etc. Le surplus, pour les années de bonnes récoltes, est ensuite mis en commun par les membres d'une sous-unité d'accumulation; il est consacré à la formation d'une « accumulation lignagère », part essentielle de l'héritage.

L'héritage, chez les Serer du MBayar, est composé de deux catégories de biens. Les biens de faible valeur sont transmis du père au fils, ou de la mère à la fille. Pour les hommes, ces biens sont les outils de travail, les greniers en partie vidés, les cases en tiges de mil ... Pour les femmes, ce sont les ustensiles de cuisine, les robes et pagnes ... Les biens de forte valeur sont hérités en ligne utérine, d'abord entre frères germains et utérins, puis par les enfants de leurs sœurs. Ces biens hautement valorisés forment une « accumulation lignagère », qui se compose du cheptel (bovins, ânes, chevaux, moutons, chèvres), du matériel mécanique (houes, semoirs, charrettes) et de bijoux. Le troupeau est dispersé entre les sous-unités d'accumulation réparties dans divers groupes de production; il comprend surtout des femelles car les mâles sont de préférence sacrifiés pour être consommés lors des festivités. Il est intéressant de noter que les maîtres des bovins en connaissent la généalogie en ligne utérine, comme pour les humains.

L'accumulation lignagère est formée en trois étapes. Elle prend naissance à l'occasion d'un mariage, qui unit les groupes d'accumulation du jeune époux et de son père à ceux de sa femme et du père de sa femme. Si l'on compare la totalité des prestations matrimoniales au revenu annuel d'un jeune célibataire en milieu rural, on constate qu'il est dans l'impossibilité de faire face à de telles dépenses : l'alliance matrimoniale implique plusieurs groupes, et non pas deux individus. Ensuite, grâce à son travail (« la sueur de la ménagère »), la jeune femme commence à mettre de côté de petites sommes

qui lui permettent d'acquérir quelques animaux : chèvres, moutons. Au fur et à mesure que les enfants grandissent, ils secondent leur mère dans cette tâche; ainsi s'accroissent une sous-unité d'accumulation et son cheptel. Quand les filles se marient, elles quittent l'habitation d'origine pour résider chez leur époux. A leur tour, elles constituent des sous-unités d'accumulation avec leurs propres enfants. En général, leur mère est restée auprès de ses fils, avec lesquels elle poursuit l'accumulation déjà entreprise. Enfin, quand cette femme et ses fils ont disparu, les biens passent à la génération suivante, celle des neveux utérins, dans une autre sous-unité d'accumulation du même groupe d'accumulation, en contrepartie de la contribution fournie par leur mère aux prestations matrimoniales des hommes de ce groupe.

Un triple rôle est dévolu à l'accumulation lignagère. Plus son utilisation est en apparence « utilitaire », « économique », « rentable », moins elle répond à sa finalité. Au premier plan d'utilisation, on peut la considérer comme un capital productif; c'est surtout le cas du matériel agricole, d'introduction récente. Au sein du cheptel lignager, chevaux et ânes sont utilisés comme animaux de trait. Les bovins jouent un grand rôle dans le maintien de la fertilité des sols; ils ne sont pas utilisés pour le travail de la terre, pour lequel on fait appel à des animaux dressés; leur rôle est donc réduit à ce titre. Au deuxième plan d'utilisation, l'accumulation lignagère constitue une encaisse de précaution dans les cas de famine. L'échange, autrefois, ou la vente, de nos jours, de ces biens permettent d'acquérir du mil qui sera réparti entre les sous-unités d'accumulation. Ainsi, sont amortis les cycles économiques dans une société où la production industrielle ne sert pas de régulateur, dans un milieu naturel très dépendant de la pluviosité. Au troisième plan d'utilisation, celui qui correspond le plus aux objectifs de la société serer, l'accumulation lignagère est une réserve de valeur pour les échanges cérémoniels entre groupes d'accumulation. Les cérémonies jalonnent la vie d'un individu : imposition du nom, circoncision, mariage, funérailles. Pour chacune de ces circonstances, les biens du groupe d'accumulation sont mis à contribution.

La dissociation des unités économiques provoque une certaine égalisation dans les conditions économiques à l'échelle des individus. *Plus exactement, elle gêne la formation d'une accumulation productive individuelle.* Elle ne saurait empêcher la différencia-

tion de ressurgir entre groupes d'accumulation, entre matrilignages : ils se distinguent les uns des autres par le nombre des participants, la diversité des sources de revenus, la fécondité différentielle en femmes. La différenciation à cette échelle se traduit alors beaucoup plus en termes de « puissance collective » que de « richesse individuelle » (1).

LA SUPERPOSITION DES UNITÉS ÉCONOMIQUES CHEZ LES AGNI DU MORONOU

Dans le Moronou, le groupe de production est composé d'une cellule domestique et d'une cellule étrangère. Cette dernière regroupe des manœuvres agricoles : des Mossi du Burkina Faso dans leur majorité, en général jeunes et célibataires, peu stables, rémunérés sous le régime du partage au tiers du produit (*abusan*). Pour les travaux que n'accomplissent pas ces manœuvres permanents, le chef du groupe de production fait appel à des manœuvres temporaires rémunérés soit à la tâche, soit à la durée du travail. En 1976-77, la répartition de ces manœuvres était la suivante dans trois villages du Moronou (2) :

TABLEAU IV

Catégories de manoeuvres	Nombre total	Moyenne par groupe de production
Manoeuvres permanents	789	2,8
Manoeuvres temporaires à la tâche	1062	3,8
Manoeuvres temporaires à la durée	228	0,8

Les cellules domestique et étrangère sont distinctes sur le plan géographique : le planteur, ses épouses et leurs enfants résident au village tandis que les manœuvres restent dans les campements. Des variations saisonnières se produisent : à l'époque des récoltes, le chef et la population active de la cellule domestique se déplacent et vont habiter dans les campements, au milieu de la forêt et des plantations. Le groupe de consommation est semblable au groupe de production, à ceci près qu'il englobe aussi les « inactifs » des deux cellules : personnes âgées ou invalides, enfants en bas âge ou scolarisés pour la cellule domestique; enfants pour la cellule

(1) Mes observations dans le MBayar ont été arrêtées en 1972. Une mission effectuée en 1982 m'a permis de constater les changements survenus en dix ans; il en sera rendu compte par ailleurs.

(2) Villages d'Agbosso, d'Assoumoukro et de Kouassikro. Au total : 281 groupes de production.

étrangère, quand le cas se présente (1). Le groupe d'accumulation est identique en tous points au groupe de production. La particularité de ce groupe d'accumulation, par rapport au MBayar, est que le planteur est souvent le seul homme de sa génération et de son lignage; il est donc le seul en position de mobiliser la force de travail du groupe de production et d'accaparer le surplus du groupe d'accumulation. Le regroupement de parents utérins autour du chef du groupe d'accumulation n'est pas institutionnalisé, ne donne pas naissance à des « sous-unités ». Quand deux frères germains ou utérins se trouvent dans un même groupe d'accumulation, j'y vois une « frêrèche » telle qu'elle a été décrite pour le Midi de la France au xvi^e siècle (2), c'est-à-dire une association momentanée dans laquelle l'aîné initie le cadet à la gestion de ses affaires avant sa disparition.

Les groupes de production, de consommation et d'accumulation sont identiques (3). Cette superposition, combinée à la position privilégiée du planteur à la tête des trois unités économiques, lui procure une possibilité de forte accumulation individuelle car tout le surplus des activités des membres des cellules domestique et étrangère se concentre dans ses mains. Je dois pourtant à la vérité de dire que cette accumulation individuelle ne joue qu'un faible rôle dans l'apparition des grandes plantations. Au moment de la fondation de la plantation, la position privilégiée du planteur lui permet de mobiliser au mieux la force de travail domestique, en particulier son épouse, la fondation étant liée au premier mariage. Ce n'est donc pas un surproduit qui est à l'origine de la plantation, mais un surtravail (4), d'autant plus que le chef de la cellule domestique n'a souvent exercé aucune activité antérieure dans la majorité des cas (5). Dès que les premières parcelles commencent à produire, des manœuvres permanents sont embauchés, qui sont rémunérés sur le fruit du travail à venir et non sur l'accumulation du planteur, encore insuffisante. Quand le produit des activités agricoles permet une accumulation individuelle satisfaisante, celle-ci est tournée vers la création d'un héritage. Ainsi, est inscrite dans l'organisation économique des Agni

du Moronou une rationalité de l'enrichissement individuel et du trésor.

Le travail agricole est commandé par le défrichement renouvelé : chaque année, une parcelle est défrichée et plantée en cultures pour l'auto consommation et la vente. Tant que cette parcelle ne produit pas, elle reçoit surtout le travail des membres de la cellule domestique. Le planteur, ses fils et ses parents s'occupent de l'abattage des arbres, des brûlis, de la construction des buttes et de la plantation de l'igname, de la pose des tuteurs, de la plantation du cacao et du café, de la construction de claies pour entreposer l'igname. Les épouses, leurs filles et les parentes du chef effectuent les désherbages, la plantation des bananes et des taros, les récoltes de l'igname, des bananes, des taros. Si le planteur dispose de réserves monétaires, il s'adjoint des manœuvres temporaires; c'est de plus en plus le cas pour l'abattage des arbres, accompli par des travailleurs rémunérés à la tâche, munis de scies mécaniques. Lorsque la plantation parvient à maturité et commence à produire du cacao et du café, le planteur engage des manœuvres permanents qu'il affecte à l'entretien et à la récolte de parcelles bien délimitées; le défrichement d'une nouvelle parcelle en fin de cycle cultural entre dans leurs obligations en échange d'avantages en nature. Des manœuvres temporaires complètent cette organisation quand les membres du groupe de production ne suffisent pas à la tâche. Tout le monde participe au cassage et à la mise en fermentation des cabosses de cacao, qui sont l'occasion d'un don de nourriture et de boissons de la part du planteur. De même, on fait parfois appel à l'aide de parents ou de voisins, ce qui est de nouveau le motif d'une fête villageoise (6).

Le produit des cultures vivrières est affecté à l'autoconsommation des cellules domestique et étrangère; le surproduit est commercialisé : au profit des femmes de la cellule domestique quand il est peu important; au bénéfice du planteur quand ces cultures sont pratiquées sur une grande échelle. Les cultures pérennes sont vendues, et le planteur prélève les deux-tiers du produit des manœuvres permanents, ce qui permet une forte accumulation individuelle. Cette accumulation ne débouche pas sur une repro-

(1) 148 des 789 manœuvres permanents sont mariés, soit 18,8 %.

(2) R. MERLE (1982).

(3) Les unités économiques n'ont été distinguées, chez les Agni du Moronou, que pour les besoins de l'analyse. Elles n'ont aucune existence autonome; elles n'ont aucune dénomination propre dans la langue locale.

(4) Pour la notion de « surtravail » en économie de plantation de Côte d'Ivoire, je renvoie à : J.-P. CHAUVEAU, J. RICHARD (1977).

(5) Trente-deux grands planteurs sur quarante-six ont été de simples « aides familiaux » chez leurs parents.

(6) Au Ghana, C. OKALI (1975 : 49) a très bien montré qu'il n'y a pas de division stricte des tâches, mais une répartition en fréquences de la force de travail pour chaque opération culturale selon le stade d'évolution de la parcelle.

duction élargie de l'appareil de production. En effet, l'accroissement de la dimension de l'entreprise ne saurait être confondu avec une amélioration du détour de production. On constate que seules les opérations culturales annexes sont mécanisées (1); les principales opérations culturales (2) sont toujours accomplies à la main, à l'exception de l'abattage des arbres. D'ailleurs, quand la taille de l'exploitation augmente, l'équipement et le nombre de manœuvres permanents à l'hectare demeurent constants, et ces taux sont faibles. La dimension physique n'explique rien, et le critère de stratification se déplace à mesure que l'enquête progresse : non plus la dimension de la plantation, mais la densité d'hommes actifs, domestiques et étrangers, à l'hectare.

Quand la taille de la plantation croît, la cellule domestique se modifie : elle accueille de nouvelles catégories de parents (3). Elle s'étend désormais sur quatre générations, car on voit poindre la catégorie des petits-enfants dans la population active :

— Génération du chef	: 49,4 %
— Génération des enfants	: 42,9 %
— Génération des petits-enfants	: 4,3 %
— Génération des ascendants	: 1,2 %

Un déséquilibre se produit entre les hommes (28,7 % de la population active) et les femmes (71,2 %), ce qui traduit un taux de polygamie élevé, en particulier pour la génération des chefs de cellule.

Le groupe des parents utérins s'élargit aussi :

Même matrilignage que le chef	: 22,9 %
dont . hommes	: 8,6 %
. femmes	: 14,3 %

La comparaison avec la cellule domestique des planteurs appartenant à toutes les catégories de superficie permet de décrire un « cycle de développement » de la cellule domestique. A l'époque de la fondation et des premières années de la plantation, elle est restreinte à de très proches parents du chef, qui fournissent la totalité de l'effort en travail : épouses, fils, filles. Quand le stade de la grande plantation est atteint, la cellule domestique se doit

d'accueillir parents et alliées. L'accroissement du nombre de dépendants contribue à la renommée du planteur.

L'accumulation individuelle est destinée à un héritage qui se compose de plusieurs catégories de biens : les plantations, des rentes, un trésor. Cet héritage est transmis en ligne utérine, d'abord entre frères germains ou utérins, puis entre les enfants de leurs sœurs. Les dons entre vifs échappent à cette transmission.

L'héritage est conçu pour servir à l'entretien des épouses et des enfants du défunt, repris en charge par un proche parent utérin, en général un frère. Les obligations morales d'un planteur à l'égard des membres de la cellule domestique sont poursuivies par son héritier. Autrefois, la force de travail domestique de l'héritier se trouvait ainsi renforcée. De nos jours, la scolarisation fausse la logique de l'héritage en créant parfois des charges supplémentaires.

Parmi les biens accumulés, le trésor revêt à mes yeux une importance particulière car il dévoile la finalité de l'activité économique des grands planteurs. Il se composait, à l'époque pré-coloniale, de deux catégories de biens : d'un côté, de la poudre d'or, des poids à peser l'or, des plateaux de balance, des cuillers; d'un autre, des objets rituels. Il était détenu par le chef de lignage et servait d'encaisse de précaution dans des économies fragiles et auto-centrées (4). On le mettait à contribution pour faire face aux circonstances exceptionnelles : dettes, amendes, funérailles. Surtout, il servait à protéger et accroître le lignage en permettant le rachat des femmes réduites en captivité ou bien l'achat de femmes captives (5). De nos jours, on trouve d'autres trésors, formés par les planteurs; ils renferment des objets rituels et des parures pour les cérémonies villageoises : couronnes, bonnets, pagnes, sandales dorées, bijoux, cannes... Selon quelques témoins, les billets de banque se seraient substitués à la poudre d'or. Ces trésors font partie de l'héritage et, à ce titre, garantissent la survie de la cellule domestique. Grâce à eux, les grands planteurs essaient de prendre part à la compétition politique du village, même si leurs chances d'inverser l'ordre établi sont minimes. En cela, ils maintiennent et poursuivent

(1) Traitements phyto-sanitaires, séchage, fermentation, décorticage.

(2) Nettoyages et récoltes.

(3) Les pourcentages sont établis en proportion de la population des quarante-six cellules domestiques des grands planteurs : 162 hommes, 402 femmes, soit 564 personnes actives.

(4) Selon S. P. EKANZA (1981 : 64-70), les activités productives du Moronou en 1907-1908, au moment de l'arrivée de l'administrateur Marchand, étaient : les cultures vivrières (igname, maïs, patates, légumes, fruits), la cueillette de produits d'exportation (caoutchouc, kola, palmiers), l'élevage (petit élevage domestique, bovins), l'extraction de l'or dans les zones à placers.

(5) C.-H. FERROT (1982 : 149).

la rationalité des XVIII^e et XIX^e siècles, époque pendant laquelle la richesse menait au pouvoir : un homme riche pouvait parvenir au commandement d'un village, être ainsi à l'origine d'un lignage noble (1). Les grands planteurs se posent aussi en fondateurs, ils veulent recréer à leur profit les conditions qui ont assuré la prééminence de quelques lignages dans le passé. En ce sens, ils représentent l'aboutissement de l'organisation économique du Moronou poussée dans sa logique la plus extrême.

En apparence, tout oppose les Serer du MBayar et les Agni du Moronou : savane et forêt, rationalité égalitaire et rationalité de l'enrichissement, accumulation collective et accumulation individuelle. Mais ces deux sociétés sont dotées d'un système de parenté proche, à dominante matrilineaire. Le communautarisme qui le caractérise permet de présenter une explication de leur processus économique.

Les matrilignages et la différenciation économique

La démonstration précédente prête à discussion. D'abord, sa portée est limitée : elle ne s'appuie que sur la connaissance de deux sociétés rurales d'Afrique de l'Ouest; elle ne saurait se présenter comme une théorie de portée générale. De plus, elle demande à être corrigée, car elle est « mécaniste », « figée », peut-être « ethnociste »...

En démontant les mécanismes collectifs des deux sociétés, les stratégies individuelles ont été ignorées, les conflits ont été évacués. Un apport a été de raisonner en termes de « groupe » et non d'« individu »; de ce fait, l'analyse des inégalités entre hommes et femmes dans l'organisation du travail, dans la circulation de la monnaie, a été négligée, ces groupes étant mixtes. Enfin, ces mécanismes sont endogènes; il est indispensable de réintroduire la dimension de la politique nationale, de l'économie internationale.

Cette explication est « figée » car elle n'envisage pas les groupes de production, de consommation et d'accumulation dans leurs cycles de développement. D'une manière générale, l'évolution historique est absente du schéma présenté. L'étude du passé pose, en la matière, une difficulté de taille : s'il est aisé de reconstituer de grandes tendances à l'échelle d'un État, d'une région, voire d'un village, il l'est beaucoup moins de le faire pour les groupes de production, par exemple. Nous n'avons que peu de témoignages écrits en la matière; quant aux souve-

nirs des personnes âgées, on peut se demander s'ils ne sont pas déformés par ce qu'elles vivent au jour le jour.

Enfin, et c'est là sans doute son plus grand défaut, cette démonstration met trop l'accent sur l'« ethnique ». Depuis longtemps, on avait signalé, pour le Sénégal, qu'il y avait plus de ressemblances entre deux villages voisins, wolof et serer, par exemple, qu'entre deux villages de la même ethnique éloignés dans l'espace. Si j'ai parlé de l'organisation économique des Serer ou des Agni, c'était pour ancrer cette organisation dans un terrain, d'autant plus qu'elle est liée, en partie, aux caractères d'un système de parenté. Mais j'estime que le concept d'« organisation économique » est plus vaste et surpasse les localisations ethniques. La notion de « cuisine » (*ngak* en serer, *ndieul* en wolof) pourrait être utile pour décrire l'organisation économique de la moitié nord du Sénégal. De même, les unités économiques telles qu'elles ont été dessinées pour le Moronou pourraient être transposées, avec prudence, à l'ensemble du monde akan. De nouvelles enquêtes sont à faire pour le vérifier...

Un danger menace donc la démarche qui est ici présentée : celle d'une explication achevée, à laquelle je voulais justement échapper. Il est grand temps de la nuancer en introduisant les dimensions de l'écologie, du régime économique et de l'histoire.

ÉCOLOGIE, ÉCONOMIE, HISTOIRE

Une organisation économique est un agencement concret d'unités telles que je les observe dans un village, dans une région. Cette organisation n'est pas immuable : elle est le produit du passé. Dans les cas étudiés, une double relation s'est établie entre le site écologique, le régime économique et l'histoire d'une société. Le site écologique a conditionné les interventions dont une société a été l'objet au moment de la conquête coloniale. Ces interventions ont façonné son régime économique : « économie de traite » ou « économie de plantation ». De ce régime économique dépendent les évolutions ultérieures, en particulier celles des organisations économiques.

« Économie de traite » et « économie de plantation » sont situées, pour cette étude, dans un cadre géographique limité qui permet leur rapprochement : l'Afrique de l'Ouest. Le moment fort de l'année agricole est le même pour ces deux régimes : c'est la « traite », la vente du produit, l'occasion des fortes dépenses et des fêtes. Après la conquête coloniale, leur mise en place, dans les deux pays, a été caractérisée par une absence d'investissement en capital dans la production. Le profit était récupéré en aval,

(1) C.-H. PERROT (1978).

dans les circuits de commercialisation, par les « traitants », les maisons de commerce, les transporteurs. La production était fondée, avant tout, sur la force de travail. Cependant, la différence de site écologique a conditionné les procès de production, qui ne sont pas les mêmes dans les deux sociétés.

Le M'Bayar fait partie d'une zone de savanes à faible pluviosité, à cultures annuelles. Le processus de production est répétitif : chaque année, le travail du groupe de production, concrétisé dans la plante, disparaît quand celle-ci est arrachée à la récolte ; les apports en travail ne s'additionnent pas d'une année sur l'autre, tout est à recommencer. Une réorganisation de la production présentait peu d'intérêt quand a été mise en place l'« économie de traite », dans le contexte du pays et de l'époque : elle n'aurait eu que de faibles effets multiplicateurs, les apports en travail n'étant pas cumulables. Au contraire, une coercition aurait perturbé la production alors que le produit pouvait être obtenu au meilleur coût des facteurs en raison des bonnes pratiques culturelles des Serer et de densités suffisantes (1). L'administration est donc intervenue le moins possible dans la vie économique, administrative et religieuse des villages entre 1910 et 1950, période qui est le « modèle » de la domination coloniale au Sénégal.

L'absence d'intervention dans la vie économique se justifiait, aux yeux du colonisateur, par la réputation de « bons cultivateurs » attribuée aux Serer dès 1867 (2). Cette politique a été magistralement résumée par un contemporain : « On a oublié en France que pour mettre en valeur un pays il faut des capitaux (3). »

La politique administrative eut d'abord pour but de supprimer tout pouvoir entre les villages et l'autorité coloniale. Dans le Baol, ce fut fait en 1894 avec le décès du roi Tanor DIENG, qui ne fut pas remplacé. Désormais, sont en présence deux niveaux privilégiés d'organisation administrative : d'un côté, les villages et l'ancienne province du M'Bayar, devenue « canton colonial », et de l'autre le « cercle » colonial. Les fonctions d'exécution furent assurées aux moindres coûts par le personnel des villages et du canton, maintenu en place, tandis que les fonctions d'autorité, à l'échelle du cercle et du territoire, étaient exercées par un personnel d'origine française.

Enfin, la politique religieuse a été de ne pas prendre position dans la rivalité entre confréries musulmanes et missionnaires catholiques, sauf quand des débordements venaient troubler l'ordre public et le travail productif : ce furent, en 1895 et 1903, les exils d'Amadou BAMBA, fondateur du mouridisme.

Avec l'indépendance du Sénégal, en 1960, le gouvernement a essayé de modifier l'organisation de la production et de la commercialisation : réforme foncière (4), mobilisation de l'épargne rurale (5), mise en place des coopératives, modernisation de l'équipement agricole et des pratiques culturelles. Mais l'appareil de production, composé de milliers de cellules domestiques, était lourd à transformer. La conjoncture internationale, défavorable pour les cours de l'arachide, n'offrait pas de prix incitatifs pour les producteurs. Aussi, jusqu'en 1970, les transformations furent minimes, malgré des changements dans d'autres domaines : santé publique, mouvements démographiques.

Ainsi, l'organisation du M'Bayar a été peu touchée. Les groupes de production, de consommation et d'accumulation se sont maintenus, ce qui a permis la continuité des mécanismes d'égalisation (6). On aurait tort de généraliser cette conclusion à l'ensemble des pays serer. En effet, une relation a existé entre le régime politique des provinces serer à l'époque monarchique et leur stratification sociale. Les provinces qui frôlaient une quasi-indépendance, due à l'éloignement géographique et aux cultes locaux, n'étaient peuplées que de paysans. Celles qui pratiquaient une forte autonomie regroupaient des paysans et des artisans, ces derniers « mis en caste ». Enfin, les provinces qui étaient sous la coupe directe d'une cour royale étaient les plus diversifiées : elles étaient composées de paysans, de gens de caste, d'aristocrates et de captifs.

Une forte différenciation sociale portait atteinte à l'égalitarisme économique : la présence d'aristocrates et surtout de captifs dans un groupe de production en modifiait la composition et le fonctionnement ; la fraction de biens disponibles pour satisfaire des besoins individuels pouvait s'en trouver accrue, ce qui facilitait une accumulation individuelle. De même, chez les gens de caste, une accentuation de la patrilinéarité au sein de la cellule domestique favorisait une possibilité d'enrichissement

(1) Selon A. LERICOLLAIS (1972 : 12), citant LEFILLATRE, la densité générale de l'arrondissement voisin de Niakhar, de population serer, était d'environ 50 habitants au km² en 1904.

(2) Capitaine MARTIN (1867 : 547).

(3) G. PETER (1933 : 163).

(4) Loi sur le Domaine National, *Journal Officiel de la République du Sénégal*, 11 juillet 1964.

(5) Loi n° 67.04 du 24 février 1967 (*J.O.R.S.*, n° 3879, 1^{er} mars 1967).

(6) P. VUILLOT (1898 : 161) : « Les Sérères du Baol sont des égalitaires ; ils ne reconnaissent qu'une autorité : celle du chef de famille. »

individuel, comme on l'observe encore de nos jours. Dans tous ces cas, l'un des termes de la « contradiction institutionnalisée » entre groupe de production-consommation et groupe d'accumulation se trouvait modifié, ce qui amoindrissait les mécanismes d'égalisation. Il en reste des traces : les provinces serer dotées d'une forte autonomie locale ou d'une quasi-indépendance dans le passé sont celles où les mécanismes d'égalisation se sont le mieux maintenus, du moins dans les régions où dominaient des activités principalement agricoles.

Le Moronou est situé dans une zone de forêt à forte pluviosité, à cultures pluri-annuelles. Le processus de production est cumulatif : le travail de l'année se concrétise dans le plant, l'arbuste, qui ne disparaît pas à la récolte ; il s'additionne aux apports en travail des années précédentes, et sur de longs cycles dans le cas du café et du cacao. Dans cette « économie de plantation », une réorganisation de la production pouvait avoir des effets cumulables et multiplicateurs puisque tout repose sur la force de travail. De plus, les densités rurales étaient faibles (1), la forêt vaste à défricher. L'administration coloniale a donc exercé une forte coercition. Ce raisonnement n'explique pas tout. D'autres facteurs ont joué : en particulier, l'éloignement géographique du gouverneur général de l'A.O.F. rendait possibles des déviations, des excès qui étaient interdits au Sénégal.

La conquête du Moronou fut entreprise et achevée entre 1907 et 1908. Les chefs qui ne s'étaient pas soumis furent destitués, remplacés par des parents plus dociles et déportés à Bingerville. De 1909 à 1931, l'administration coloniale essaya de mobiliser la force de travail locale pour de nouvelles productions : caoutchouc d'abord, cacao et café par la suite. Elle se lança dans la pratique du « travail obligatoire », dénoncée par l'inspecteur KAIR au cours de deux missions, en 1911 et en 1931-32. La main-d'œuvre fut autochtone, contrainte et gratuite. Le sud-est de la Côte d'Ivoire se dépeupla au profit du Gold Coast voisin. Une trop forte migration des régions du Nord vers la Basse-Côte eut une autre conséquence : des famines, comme celle du cercle de Kong en 1934, car les terres n'étaient plus cultivées.

A partir de 1932, le territoire de la Haute-Volta était rattaché à la Côte d'Ivoire de façon à détourner les migrations des Mossi du Gold Coast vers la Basse-Côte. Le but était d'implanter une main-d'œuvre allochtone, semi-contrainte et rémunérée. Des « vil-

lages de colonisation » étaient créés en 1933 pour donner des garanties aux immigrants mossi.

La Seconde Guerre mondiale marque un tournant : c'est le moment où les planteurs ivoiriens commencent à recruter des manœuvres étrangers. Le phénomène est consacré par l'abolition du travail obligatoire en 1946. Le but de cette politique a été atteint : les densités rurales ont augmenté depuis le début du siècle et continuent d'évoluer (2).

L'organisation économique du Moronou a été touchée par cette politique d'intervention directe. A l'époque précoloniale, la cellule domestique comprenait, outre les parents et alliés, un ou deux captifs assimilés au matrilignage du chef (3). En 1908, l'abolition de la captivité en A.O.F. leur a donné la liberté, ce qui a d'autant diminué la force de travail des groupes de production. Les tentatives de l'administration coloniale ont eu pour effet, par la suite, de superposer une cellule étrangère à la cellule domestique, ce qui a compensé la disparition des captifs et accru la possibilité d'une accumulation individuelle. La rationalité de l'enrichissement individuel, antérieure à l'intervention étrangère, a été renforcée à l'époque coloniale et peut-être même exacerbée depuis l'indépendance avec une institution comme la Coupe Nationale du Progrès qui pousse à la compétition entre planteurs.

Ce détour dans le passé aide à comprendre dans quelles conditions nous sont parvenues les organisations et les rationalités des Serer du MBayar et des Agni du Moronou.

LA RICHESSE, LA PUISSANCE ET LA GLOIRE

Les unités économiques sont un instrument utile pour étudier le processus économique. Dans les deux cas retenus, le groupe des producteurs n'est guère différent de celui des consommateurs. Ce sont donc des sociétés paysannes, mais relevant de deux types : dans le MBayar, les terroirs ont été entièrement défrichés et occupés au début du xx^e siècle : ils sont stabilisés ; le Moronou se trouve plutôt dans une phase d'agriculture pionnière, du moins tant qu'il reste de la forêt disponible.

Les unités économiques attirent aussi l'attention sur une forme d'accumulation propre à des sociétés non-industrielles, dont le détour de production est bref, avec une reproduction simple des moyens de production. Cette accumulation n'est que faiblement productive ; ce n'est pas sa finalité.

(1) Selon les données de l'administrateur MARCHAND, rapportées par S.-P. EKANZA (1982 : 135-140), la densité générale du Moronou aurait été de 3,3 habitants au km² en 1908.

(2) A. DITGEN, P. LABASTE, J.-M. SESS (1978) : Densités en 1975 : sous-préfecture d'Arrah : 23,0 hab./km² ; sous-préfecture de Bongouanou : 47,5 ; sous-préfecture de MBatto : 25,3.

(3) KWAME AKA Joachim (1979).

Dans les deux sociétés, l'activité économique vise d'abord l'autoconsommation alimentaire, ensuite les besoins « individuels », enfin un surplus qui sert à la création d'un héritage. La reproduction de l'appareil de production est prélevée à la fois sur la fraction de biens qui satisfait les besoins individuels (outillage léger, semences, plants, produits phytosanitaires ...) et sur l'héritage (équipement lourd, transmis en ligne utérine). Dans le MBayar, le surplus est un surproduit : ce qui reste après l'autoconsommation et les besoins individuels. Dans le Moronou, il est d'abord un surtravail : la force de travail des cellules domestique et étrangère est utilisée au-delà de ce qui leur est socialement nécessaire; elle n'est pas rémunérée à la valeur du travail fourni; le surtravail est mobilisé au profit de l'accroissement de la plantation, qui permet ensuite au planteur d'accomplir une accumulation individuelle de biens.

La rationalité de ces deux sociétés est inscrite dans leur organisation économique : rationalité égalitaire dans le MBayar avec une dissociation entre le groupe de production-consommation et le groupe d'accumulation; rationalité de l'enrichissement individuel dans le Moronou grâce à la superposition des trois unités économiques. Dans le premier exemple, le surplus apparaît de suite comme collectivisé; dans le second, il semble davantage individualisé. En réalité, le passage de l'individuel au collectif s'effectue selon le même procédé dans les deux cas. Dans un premier temps, l'individu qui fournit une contribution à la formation d'un héritage exerce sur celle-ci un usage prioritaire. Dans le MBayar, le troupeau d'une unité d'accumulation est divisé entre les sous-unités de divers groupes de production. Dans le Moronou, le trésor du planteur contient des objets qui lui permettent de paraître avec dignité dans les cérémonies villageoises. Quand ces biens sont transmis par héritage, ils sont considérés comme définitivement « collectifs » et s'agrègent à un ensemble de biens amassés sur une plus vaste dimension : les animaux d'une unité d'accumulation s'intègrent au troupeau du lignage dans le MBayar; le trésor d'un planteur est associé à celui d'un matrilignage dans le Moronou. Dans les deux cas, les contributions individuelles restent connues et réparables.

Derrière ces deux rationalités en apparence opposées, on voit poindre une logique plus profonde, davantage communautaire : l'accumulation collective, en grande partie, n'est pas destinée à la reproduction de l'appareil de production; elle vise à la formation d'un héritage qui a pour but la protection et l'entretien des cohéritiers, étant entendu que

l'héritier n'est qu'un gestionnaire au nom d'une collectivité. Les aspirations économiques des individus sont négligées ou mises au service de la pérennité du groupe.

Tous les biens de l'héritage n'ont pas cette fin. Dans le MBayar, les biens de faible valeur sont transmis du père au fils, de la mère à sa fille. Dans le Moronou, des dons entre vifs soustraient des biens de l'héritage. Les biens fortement valorisés sont transmis en ligne utérine : accumulation lignagère composée du cheptel, du matériel mécanique, des bijoux dans le MBayar; plantations, rentes et trésor dans le Moronou. Des normes sociales renforcent la collectivisation de ces biens en interdisant leur usage à des fins considérées comme « individuelles », c'est-à-dire détournées d'une gestion au profit de la communauté des cohéritiers : rejet de la vie villageoise dans le MBayar; crainte de la sorcellerie et de l'empoisonnement dans le Moronou. Dans ce dernier cas, les représailles sont exercées en théorie par des membres du même matrilignage, ce qui montre l'étroit contrôle que celui-ci a sur l'utilisation des biens. Dans le premier cas, c'est plutôt la communauté villageoise qui affiche une réprobation morale. Les abus ne s'en produisent pas moins...

L'accumulation lignagère et le trésor avaient, dans le passé, un double rôle. En cas de catastrophes naturelles (sécheresse et famine, par exemple) ou de conflits, ces biens servaient à protéger les membres de la communauté : les bovins pouvaient être échangés contre des greniers de mil; la poudre d'or servait à payer des « amendes de guerre », à racheter des individus réduits en captivité. Une bonne récolte, une bonne production d'or permettaient d'accroître le cheptel, d'augmenter le trésor, et contribuaient ainsi à la renommée, à la « gloire » du groupe.

Dans tous ces cas, ce qui paraît visé, c'est le potentiel démographique de la communauté. Chez les Serer, les bovins servent à l'acquisition de femmes : ils sont un élément de la compensation matrimoniale. Le don d'une vache vivante à l'unité d'accumulation du père de la jeune femme fait perdre à celui-ci tous ses droits sur les enfants à venir. Si lui-même n'a jamais accompli ce don, il ne peut le recevoir car il n'a acquis aucun droit sur sa propre fille (1). Chez les Agni, le trésor semble n'avoir joué aucun rôle dans le versement de la dot, mais la poudre d'or permettait le rachat de femmes réduites en captivité ou l'achat de femmes captives. L'accent était donc mis sur l'acquisition de femmes, sur la puissance démographique du groupe, qu'il s'agisse de femmes de même condition chez les

(1) Ce don se nomme *a tyuker*.

Serer ou de l'intégration de captives dans un matrilignage chez les Agni. En réalité, comportements de protection et comportements d'acquisition concourent à un seul but : assurer au moins la pérennité, au mieux la croissance, du groupe des accumulateurs et de leurs descendants.

On relève, à travers ces institutions, les traces d'une époque où la densité démographique était faible, les cellules économiques réduites, où l'environnement naturel et humain était précaire. Seuls des mécanismes collectifs de défense étaient efficaces contre des dangers naturels comme une famine ou une épidémie, contre des dangers humains comme les raptés de femmes ou de bétail; c'était la fonction de l'accumulation lignagère et du trésor.

Une double contradiction frappe cette catégorie de biens. Une utilité leur est assignée : parer aux catastrophes naturelles, aux événements violents. Or, si tous les animaux sont échangés ou vendus en même temps, ils perdent leur valeur et ne permettent d'acquérir que peu de biens; ils deviennent inutiles. De même, la poudre d'or doit protéger les membres du lignage; on sait aussi que le trésor doit être transmis sans que personne n'y touche et, si possible, augmenté de nouveaux biens! Une contradiction oppose donc une utilité apparente et une inutilité latente.

De plus, le nombre de bovins est un signe de « richesse » de l'unité d'accumulation dans le MBayar. Mais ces animaux sont dispersés entre plusieurs noyaux d'individus, dans plusieurs villages, parfois envoyés dans le Djoloff; on ne peut jamais les dénombrer! Dans le Moronou, le trésor est composé en partie de biens ostentatoires, en particulier les parures pour les cérémonies; mais la poudre d'or, au début du siècle, était soigneusement cachée, parfois enterrée; des trésors ont été définitivement perdus, leur détenteur étant décédé sans en avoir révélé le secret. La contradiction met en balance ostentation et discrétion.

Cette double contradiction prouve que l'accumulation de biens a joué autant dans l'imaginaire social que pour des événements réels. La fonction symbolique du troupeau de bovins et du trésor en or était de faire percevoir la puissance du groupe sans avoir à la démontrer, ce qui permettait, d'avance, d'écarter tout danger humain. L'avènement d'un État indépendant, moderne et centralisé, qui assure dorénavant la sécurité des individus, fausse ces mécanismes de défense, renforce l'ostentation et l'inutilité des institutions. L'« ostentation » ne serait-elle pas un

concept qui souligne, avant tout, une insuffisance de l'analyse (1) ?

Le procès économique dans les deux sociétés est le suivant : la « richesse » est destinée à la formation d'une accumulation collective, qui a elle-même pour but la protection et la « puissance » du groupe. La compétition et la différenciation se retrouvent à l'échelle des matrilignages. Elles ont été transmises par le changement d'échelle et se mesurent désormais plus en termes de « puissance » que de « richesse ». Cette « puissance » dépasse les sphères de l'économique et du politique; elle s'apprécie en nombre d'individus; elle est diffuse, s'étend à toute la vie sociale; le symbole y tient une place importante. L'égalitarisme économique des Serer du MBayar, l'enrichissement des grands planteurs du Moronou ne sont pas une fin, mais un moyen pour protéger et accroître les matrilignages.

Il est surprenant de constater que de tels mécanismes se sont maintenus jusqu'à nos jours, plus ou moins modifiés. Il est vrai : le matériel mécanique a été intégré dans l'accumulation lignagère du MBayar; la poudre d'or a depuis longtemps disparu dans le Moronou. Les sociétés locales sont-elles coupables de recréer du « traditionnel »? Ce serait mal formuler le problème que de le poser ainsi. A l'heure actuelle, le seuil de l'accumulation productive dans les entreprises industrielles est trop élevé pour que des paysans africains rompent avec le savoir-faire acquis sur plusieurs générations, procèdent à une mécanisation de toutes les opérations culturelles et réinvestissent leurs profits dans le secteur moderne. Ils persistent alors dans la voie que leur ont tracée leurs aïeux...

A l'origine, de tels mécanismes de défense collectifs ne devaient pas être confinés aux sociétés matrilinéaires. Mais la parenté et les règles d'héritage des Serer et des Agni ont peut-être permis d'en mieux garder les traces, le souvenir : c'est sans doute l'apport de ces deux sociétés à la connaissance du passé.

L'accumulation collective perd son utilité face à un État qui en reprend les fonctions. Cet appauvrissement conduit à une fragilisation des matrilignages qui est dangereuse, car les conjonctures économiques se retournent : les pays serer sont en voie de « sahélistation », la Basse-Côte d'Ivoire connaît de graves sécheresses. Les atteintes du pouvoir central aux institutions locales, en introduisant, en particulier, les règles du Code Civil français, pourraient anéantir les capacités de réaction et d'adaptation collectives des lignages du MBayar et du Moronou.

(1) J'adhère pleinement à la conclusion de C.-H. PERROT (1978 : 126).

Conclusion

L'approche par les « unités économiques » a permis de souligner la spécificité de chacune des sociétés étudiées. Elle a conduit à donner un contenu concret à leur rationalité. Elle devrait être confrontée à d'autres situations : autres sociétés d'Afrique de l'Ouest, pour mesurer quelle extension on peut lui assigner; autres systèmes matrilineaires, dans d'autres parties du monde, pour vérifier si l'on retrouve les mêmes phénomènes de communautarisme.

Ses insuffisances ont été indiquées : il faut réintroduire l'écologie, l'économie et l'histoire pour comprendre comment ont été produites les organisations observées. Ces organisations manifestent, aussi, des variations dans l'espace, comme nous l'a montré l'exemple des pays serer. Enfin, les sociétés locales ne doivent jamais être considérées en elles-mêmes, mais dans leurs relations avec l'économie internationale, à travers la médiation de la politique nationale. Les combinaisons entre ces trois instances sont variées; elles aident à comprendre les dynamiques en jeu. La rationalité d'une société locale peut être égalitaire ou inégalitaire. Selon qu'elle s'insère dans des relations internationales de type capitaliste ou socialiste, une contradiction ou, au contraire, une complémentarité se produiront entre les deux échelles, ce qui explique des résistances, des réinterprétations, ou, à l'inverse, des transformations. La politique nationale renforce ou atténue cette combinaison selon qu'elle se veut explicitement le relais du système économique global dans lequel elle s'inscrit, ce qui est le cas de la Côte d'Ivoire, ou qu'au contraire elle cherche à infléchir cette domination, comme le Sénégal se donnant une politique en partie d'inspiration socialiste : coopératives du

temps de Mamadou DIA, réforme foncière, création de « communautés rurales » à une époque plus récente.

La connaissance de ces mécanismes pourrait laisser croire à des responsables d'opérations de développement que la solution est toute trouvée : à des projets conçus en termes d'individus, d'émulation, de compétition, il suffirait de substituer des projets « communautaires », du moins quand une société locale manifeste une telle tendance. Ce serait aller trop vite en besogne. En effet, l'échec des opérations de développement ne s'explique pas seulement par une inadéquation entre un projet préparé selon des normes et concepts occidentaux et des sociétés locales qui relèvent d'autres rationalités. Un simple habillage ne suffirait pas à ajuster les premiers aux secondes; c'est tout le processus de production de ces sociétés qui est orienté vers d'autres fins : l'organisation du travail, l'affectation du produit ne visent pas à un élargissement du détour de production, une reproduction élargie de l'appareil de production, du fait de la situation de dépendance dans laquelle elles sont placées.

D'ailleurs, le « développement » ne serait-il pas une illusion? Il se définit comme une croissance du produit et une transformation des structures sociales dirigées par un pouvoir central. Or, les actions conscientes et volontaires des hommes ne sont pas les seules en jeu : elles se heurtent au milieu naturel, aux réactions inconscientes, involontaires de multiples acteurs. Les « opérations de développement » doivent être resituées à leur place : elles s'inscrivent dans une évolution globale des sociétés, dont elles ne sont qu'un élément parmi d'autres.

Manuscrit accepté par le Comité de Rédaction le 28 mai 1985

ANNEXE 1

LE MBAYAR, LE MORONOU ET LES ÉCHANTILLONS D'ENQUÊTE

Les Serer du MBayar

Les Serer sont installés au cœur du Sénégal, dans le « bassin arachidier ». Ils occupent un quadrilatère très grossièrement délimité par les villes de Thiès, Diourbel, Kaolack et Fatick. C'est une zone de savane, à faible pluviosité : entre 600 et 800 mm en moyenne par an entre 1960 et 1970. Les cultures sont limitées : mils et sorgho pour l'autoconsommation, arachides pour la commercialisation, riz dans les îles du Saloum. Ils ont un système de parenté bilinéaire à forte accentuation matrilinéaire. Le MBayar est situé au nord-est des pays serer, à proximité de la ville de Diourbel. Historiquement, il était rattaché au royaume du Baol.

Les Agni de Côte d'Ivoire

Les Agni se situent dans le sud-est de la Côte d'Ivoire. Les villes principales sont Abengourou, Agnibilékrou, Aboisso, Bongouanou. Ils sont dans une zone de forêt à forte pluviosité annuelle. Les cultures sont diversifiées et pluri-annuelles : igname, banane, taro, manioc pour l'autoconsommation, cacao, café pour la vente. Ils ont un système de parenté purement matrilinéaire. Le Moronou est situé à l'ouest des pays agni, au-delà du fleuve Comoé. Il est composé des trois sous-préfectures d'Arrah, Bongouanou et MBatto, récemment regroupées dans la Préfecture de Bongouanou.

Les échantillons

Les enquêtes dans les pays serer, en particulier dans le MBayar, ont été conduites entre mars 1967 et août 1972. Le recensement des unités économiques dans le village de Ngohé-MBayar a été exhaustif ; les relations de parenté ont été relevées. Il a porté sur 283 groupes de production-consommation et 1 001 personnes actives en 1970.

Les enquêtes dans le Moronou ont été faites entre mars 1977 et août 1981, sur plusieurs échelles. Un recensement exhaustif des groupes de production-consommation a été conduit dans les villages d'Arobo, de Bouadikro, de Nguinou et de Nguessankro par des étudiants-stagiaires. Une enquête plus homogène sur échantillon a été menée par des enquêteurs à Agbossou, Assoumoukro et Kouassikro ; les pourcentages de groupes de production-consommation observés étaient les suivants :

Agbossou (sous-préfecture de Bongouanou) : 117 sur 376 (31,1 %)

Assoumoukro (sous-préfecture de MBatto) : 122 sur 1 040 (11,4 %)

Kouassikro (sous-préfecture d'Arrah) : 82 sur 596 (13,8 %)

L'indisponibilité fréquente des planteurs explique ces variations de représentativité. Au total, les relations de parenté de 1 897 personnes actives ont été relevées, ainsi que celles des personnes inactives, en 1976-77.

L'échantillon des 46 grands planteurs a été fourni par le Recensement National Agricole de 1974. La superficie des plantations avait été mesurée. L'enquête de terrain a été faite par le chercheur, et ses résultats comparés à ceux obtenus par les autres enquêteurs auprès de planteurs appartenant à toutes les catégories de superficie.

ANNEXE 2

PRÉSENTATION DU TABLEAU DES CATÉGORIES DE PARENTÉ

Ce tableau est construit selon trois données : le sexe, l'appartenance lignagère et la génération. D'abord, la population de la cellule domestique est répartie selon le sexe en deux grandes colonnes : les hommes (A) et les femmes (B). Chacune de ces deux grandes colonnes est elle-même divisée en deux autres colonnes selon l'appartenance lignagère : même matrilignage que le chef de la cellule (1), matrilignage différent (2). Le tableau se trouve ainsi divisé en quatre colonnes :

- hommes d'un matrilignage différent : A 2 ;
- hommes du même matrilignage que le chef : A 1 ;
- femmes du même matrilignage que le chef : B 1 ;
- femmes d'un matrilignage différent : B 2.

Les deux colonnes centrales regroupent hommes et femmes d'un même matrilignage ; les autres se trouvent rejetés dans les colonnes extérieures.

Chaque colonne est, ensuite, partagée en quatre lignes selon l'appartenance à une génération donnée par rapport à celle du chef de la cellule :

- génération 0 : ascendants du chef ;
- génération 1 : chef de la cellule domestique ;
- génération 2 : enfants du chef ;
- génération 3 : petits-enfants du chef.

On obtient ainsi seize catégories de parenté dont la numérotation est fournie :

- par le sexe : A ou B ;
- par l'appartenance lignagère : premier chiffre (1 ou 2) ;
- par la génération : deuxième chiffre (0, 1, 2, 3).

Par exemple, la catégorie des neveux utérins sera A 1.2 : hommes (A), de même matrilignage que le chef (1), de la génération des enfants (2).

Pour plus de précision, certaines catégories ont été à leur tour subdivisées. La case A 1.1. est divisée en :

- A 1.1.0 : chefs ;
- A 1.1.1 : frères germains et utérins des chefs.

De même, la case B 1.1. se trouve partagée en :

- B 1.1.0 : femmes-chefs de cellules domestiques ;
- B 1.1.1 : sœurs germaines et utérines des chefs.

L'ensemble de ces catégories de parenté se trouve récapitulé dans le tableau page suivante.

TABLEAU V

Catégories de parenté (personnes actives de la cellule domestique)

	HOMMES (A)		FEMMES (B)	
	Matrilignage différent (2)	Même matrilignage que le chef (1)	Même matrilignage que le chef (1)	Matrilignage différent (2)
<i>Génération 0</i> (Ascendants du chef)	A 20 Père Frère du père	A 10 Frère germain ou utérin de la mère	B 10 Mère Soeur germaine ou utérine de la mère	B 20 Epouse du père Soeur du père Epouse de l'oncle Epouse du frère de la mère
<i>Génération 1</i> (Chef)	A 21 Frère agnatique Fils du frère du père Fils du frère de la mère Fils d'une soeur agnatique de la mère Epoux d'une femme-chef	A 110 Chef A 111 Frère germain ou utérin Fils de la soeur germaine ou utérine de la mère...	B 110 Femme-chef B 111 Soeur germaine ou utérine Fille d'une soeur germaine ou utérine de la mère...	B 21 Epouse Epouse du frère Epouse du fils de la soeur de la mère... Soeur agnatique Fille du frère de la mère.
<i>Génération 2</i> (Enfants du chef)	A 220 Fils Fils du frère Fils d'une soeur agnatique A 221 Fils d'un parent de l'épouse Fils du fils de la soeur de la mère Fils de la fille de l'oncle	A 12 Fils de la soeur germaine ou utérine (neveu utérin) Fils de la fille de la soeur germaine ou utérine de la mère	B 12 Fille de la soeur germaine ou utérine (nièce utérine) Fille de la fille de la soeur germaine ou utérine de la mère	B 220 Fille Fille du frère B 221 Epouse d'un fils Epouse du neveu Fille du fils de la soeur de la mère...
<i>Génération 3</i> (Petits-enfants du chef)	A 230 Fils du fils Fils de la fille A 231 Fils du fils du frère Fils de la fille du frère...	A 13 Fils de la fille de la soeur germaine ou utérine	B 13 Fille de la fille de la soeur germaine ou utérine	B 230 Fille du fils Fille de la fille B 231 Epouse du fils du fils Epouse du fils de la fille du frère...

ANNEXE 3

TABLEAU VI

Composition de la cellule domestique dans le MBayar : données brutes

	Hommes (A)		Femmes (B)		TOTAL
	A 2	A 1	B 1	B 2	
Génération 0 (Ascendants)	A 20 : 2	A 10 : 2	B 10 : 67	B 20 : 1	72
Génération 1 (Chef)	A 21 : 4	A 110 : 263 A 111 : 29	B 110 : 20 B 111 : 37	B 21 : 293	646
Génération 2 (Enfants)	A 220 : 150 A 221 : 2	A 12 : 18	B 12 : 7	B 220 : 40 B 221 : 57	274
Génération 3 (Petits-enfants)	A 230 : 4 A 231 : 1	A 13 : 1	B 13 : -	B 230 : 2 B 231 : 1	9
TOTAL	163	313	131	394	1 001

ANNEXE 4

TABLEAU VII

Composition de la cellule domestique dans le Moronou : données brutes

	Hommes (A)		Femmes (B)		Total
	A2	A 1	B 1	B 2	
Génération 0 (Ascendants)	A 20 : -	A 10 : -	B 10 : 9	B 20 : -	9
Génération 1 (Chef)	A 21 : 10	A 110 : 422 A 111 : 16	B 110 : - B 111 : 38	B 21 : 654	1140
Génération 2 (Enfants)	A 220 : 276 A 221 : 5	A 12 : 25	B 12 : 17	B 220 : 395 B 221 : 13	731
Génération 3 (Petits-enfants)	A 230 : 3 A 231 : 1	A 13 : -	B 13 : 1	B 230 : 5 B 231 : -	10
Non-parents et assimilés	-	6	-	1	7
TOTAL	295	469	65	1 068	1 897

BIBLIOGRAPHIE

- AFFOU YAPI (S.), 1979. — Le grand planteur villageois dans le procès de valorisation du capital social. Une introduction à l'organisation socio-économique Akyé. Centre ORSTOM de Sciences Humaines, Abidjan, 371 p., *multigr.*
- ARNOLD (P.), 1980. — Les paysans. Contours d'une catégorie sociologique. *Revue Suisse de Sociologie*, 6 : 403-421.
- BOUTILLIER (J.-L.), 1960. — Bongouanou, Côte d'Ivoire. Étude socio-économique d'une subdivision. Berger-Levrault, Paris, 224 p.
- CANTRELLE (P.), 1969. — Étude démographique dans la Région du Sine-Saloum (Sénégal). État civil et observations démographiques. *Trav. et Doc. ORSTOM*, n° 1, Paris, 126 p.
- CHAUVEAU (J.-P.), RICHARD (J.), 1977. — Une périphérie recentrée : à propos d'un système local d'économie de plantation en Côte d'Ivoire. *Cahiers d'Études Africaines*, 68, vol. XVII, 4 : 484-524.
- DITTGEN (A.), LABASTE (P.), SESS (J. M.), 1978. — Évolution de la population rurale de 1965 à 1975. *Cahiers du CIREA*, n° 17.
- DUPIRE (M.), 1960. — Planteurs autochtones et étrangers en Basse-Côte d'Ivoire Orientale. *Études Éburnéennes*, VIII : 7-238.
- DUPIRE (M.), 1976. — Chasse rituelle, divination et reconduction de l'ordre socio-politique chez les Serer du Sine. *L'Homme*, XVI, 1 : 5-32.
- DUPIRE (M.), 1977. — Funérailles et relations entre lignages dans une société bilinéaire : les Serer. *Anthropos*, vol. 72 : 376-400.
- DUPIRE (M.), DELPECH (B.), LERICOLLAIS (A.) *et al.*, 1974. — Résidence, tenure foncière, alliance dans une société bilinéaire : Serer du Sine et du Baol. *Cahiers d'Études Africaines*, vol. XIV, n° 55, 3^e cah. : 417-452.
- EKANZA (S. P.), 1981. — Le Moronou à l'époque de l'administrateur Marchand. Aspects physiques et économiques. *Annales de l'Université d'Abidjan*, série I (Histoire), t. IX : 55-70.
- EKANZA (S. P.), 1982. — Le Moronou précolonial. Essai de démographie historique. *Annales de l'Université d'Abidjan*, série I (Histoire), t. X : 123-140.
- ÉTIENNE (P.), s. d. — Structure des groupements familiaux et de la parenté. Centre ORSTOM de Sciences Humaines, Abidjan, 53 p., *multigr.*
- Famille et Société, 1972. — *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*. 27^e année, n° 4-5, juillet-octobre, numéro spécial.
- HILL (P.), 1962. — Social factors in Cocoa Farming, in: *Agriculture and Land Use in Ghana*, ed. by B. Wills. Oxford University Press, London : 278-285.
- KWAME AKA (J.), 1979. — L'organisation économique pré-coloniale du Moronou. Centre ORSTOM de Sciences Humaines, Abidjan, 23 p., *multigr.*
- LERICOLLAIS (A.), 1972. — Sob : étude géographique d'un terroir serer. Atlas des structures agraires au sud du Sahara, n° 7, Mouton, Paris-La Haye, 110 p.
- MARTIN (Cap.), 1867. — Notes sur le Baol. *Moniteur du Sénégal et Dépendances*, 26 mars, n° 574.
- MARIE (A.), 1972. — Parenté, échange matrimonial, réciprocité. *L'Homme*, XII, nos 3 et 4 : 5-46 et 5-36.
- MERLE (R.), 1982. — Fortune de France. Le Prince que voilà. Plon, Paris, 531 p.
- OKALI (C.), 1975. — Dominase : a mobile Cocoa Farming Community in Brong Ahafo. *Technical Publications Series*, n° 35, ISSER, Legon, 111 p., *multigr.*
- PELISSIER (P.), 1966. — Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance. Imprimerie Fabrègue, Saint-Yrieix, 940 p., 64 pl.
- PERROT (C.-H.), 1975. — Les captifs dans le royaume anyi du Ndényé, in: *L'esclavage en Afrique précoloniale*, dix-sept études présentées par Cl. Meillassoux. Maspéro, Paris : 351-389.
- PERROT (C.-H.), 1976. — De la richesse au pouvoir : les origines d'une chefferie du Ndényé (Côte d'Ivoire). Analyse critique de documents oraux. *Cahiers d'Études Africaines*, 61-62, XVI (1-2) : 173-187.
- PERROT (C.-H.), 1978. — Or, richesse et pouvoir chez les Anyi-Ndényé aux XVIII^e et XIX^e siècles. *Journal des Africanistes*, t. 48, fasc. 1, numéro spécial « L'or dans les sociétés akan » : 101-126.
- PERROT (C.-H.), 1982. — Les Anyi-Ndényé et le pouvoir aux XVIII^e et XIX^e siècles. Publications de la Sorbonne-CEDA, Paris-Abidjan, 335 p., photogr.
- PETER (G.), 1933. — L'effort français au Sénégal. Éditions de Boccard, Paris, 383 p.
- SCHNEIDER (D. M.), GOUGH (K.), ed., 1962. — Matrilineal Kinship. University of California Press, Berkeley, 761 p.
- VUILLOT (P.), 1898. — Notes sur le Baol. *Bulletin du Comité de l'Afrique Française*, juillet, n° 6 : 157-164.
- WEBER (J.), 1977. — Types de surproduit et formes d'accumulation. La province cacaoyère du Centre-Sud Cameroun, in: *Essais sur la reproduction de formations sociales dominées*, *Trav. et Doc. ORSTOM*, n° 64, Paris : 69-86.
- WEBER (J.), 1977. — Structures agraires et évolution des milieux ruraux : le cas de la région cacaoyère du Centre-Sud Cameroun. *Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum.*, vol. XIV, n° 2 : 113-139.